

Avis officiel No 4/2010

RECUPERATION DE FERRAILLE

La ferraille provenant de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture qui n'est pas prise en charge lors des ramassages des cassons pourra être éliminée dans notre commune, moyennant le paiement d'une taxe. L'entreprise Vox Dei de Reconvilier mettra à notre disposition une benne de 30 m³ (type container). Le chargement aura lieu sur la place du champ de foire (Bas du Village)

le samedi 15 mai 2010, de 10h00 à 11h00.

La ferraille sera dépourvue de matières telles que : plastique, pneu, bois, verre. La taxe de prise en charge étant proportionnelle au volume, les machines agricoles (ou autres) très encombrantes seront, si possible, préalablement démontées ou découpées par leur propriétaire.

Le ramassage que nous organisons a pour but de rendre service à notre population et de lui éviter des déplacements onéreux pour éliminer cette ferraille.



COLLECTE DES APPAREILS ELECTRONIQUES ET ELECTROMENAGERS

La société JOB ECO met à disposition des bennes pour la collecte d'appareils électroniques et électroménagers. Le matériel parvenant chez JOB ECO S.A. au Locle est systématiquement démonté dans leurs ateliers, ce qui garantit la destruction des données pouvant subsister dans les ordinateurs obsolètes qui lui sont confiés.

Ainsi, mis à part les appareils électriques des secteurs de la construction, du jardinage et du bricolage, JOB ECO S.A. reprendra **gratuitement**

tous les appareils informatiques, bureautiques, électroniques de loisirs et appareils ménagers
(congélateurs à partir de 2 mètres, banques et vitrines de congélation industrielles exclus)

le samedi 15 mai 2010, de 10h00 à 11h00,

sur la place du champ de foire (Bas du Village).



Votations communales du 13 juin 2010

SEANCES D'INFORMATIONS

Le Conseil communal a fixé au 13 juin 2010, la votation communale sur les objets suivants :

1. Référendum communal concernant le crédit de Fr. 75'000.- destiné à récompenser le lauréat d'un concours d'architecte en vue de la construction d'une nouvelle halle de gymnastique aux Bois.
2. Votation populaire concernant l'adoption d'un nouveau plan de zones et règlement sur les constructions.

Conformément aux dispositions de l'art. 10 du Règlement d'Organisation (RO), ces séances auront lieu les

**Mardi 11 mai 2010 à 20.00 heures
à la halle de gymnastique**

pour ce qui concerne le premier objet de la votation et le

**Mercredi 19 mai 2010 à 20.00 heures
à la halle de gymnastique également**

pour ce qui concerne le second objet.

Informations sur la qualité de l'eau

Comme le demandent les directives relatives au devoir d'information, nous communiquons ci-dessous les résultats de la qualité de l'eau :

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Température mesurée in-situ	*	15.03.10	8	°C
pH	NF T 90-008	15.03.10	7.46	
Conductivité (25 °C)	T 90-031	15.03.10	438	µS/cm
Turbidité 90	MSDA § 27A/2.4	15.03.10	0.2	FTU
Absorption UV 254	MSDA § 27A/7.1	15.03.10	0.021	cm-1
DOC	NF EN 1484	15.03.10	1	mg/l
Oxydabilité	MSDA § 27A/7.1.1	15.03.10	1.9	mg/l
Alcalinité	T 90-036	15.03.10	21.8	°f
Dureté total*	MSDA § 27A ou calcul	15.03.10	23.2	°f
Potassium	RWB DA 403.16	15.03.10	0.8	mg/l
Sodium	RWB DA 403.16	15.03.10	3.8	mg/l
Calcium	RWB DA 403.16	15.03.10	86.1	mg/l
Magnésium	RWB DA 403.16	15.03.10	4.2	mg/l
Ammonium	MSDA § 27A/4.1	15.03.10	0	mg/l
Nitrite	T 90-013	15.03.10	0	mg/l
Phosphate	NF EN 1189	15.03.10	0.01	mg/l
Chlorure	EPA 6500	15.03.10	9	mg/l
Sulfate	EPA 6500	15.03.10	5.1	mg/l
Nitrate	EPA 6500	15.03.10	8.4	mg/l
Escherichia coli	MSDA § 56/8.23	15.03.10	0	germes/100ml
Entérocoques	MSDA § 56/8.23	15.03.10	0	germes/100ml
Germes aérobies	MSDA § 56/8.23	15.03.10	0	germes/ml

Autres remarques :

Nombre d'analyses par année : 6

Provenance : Cormoret « Source du Torrent »

Traitement : dioxyde de chlore

*Dureté en °f: Assez dure.

Renseignements complémentaires : SEF 2350 Saignelégier, ☎ 032 951.11.32

Ou sur le site internet : www.eau-sef.ch